

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 24 - 26 mars 1997

MÉMORANDUM D'ACCORD PAM/HCR

**Point 3 c) de l'ordre du
jour**



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2/97/3-C

5 décembre 2001

ORIGINAL: ANGLAIS

NOTE DE COUVERTURE

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE SUR LE MEMORANDUM D'ACCORD CONCLU ENTRE LE PAM ET LE HCR

1. A sa troisième session ordinaire de 1996, le Conseil d'administration a appuyé les efforts soutenus déployés par le PAM pour parvenir à un accord sur la révision du Mémorandum d'accord avec le HCR, notamment en ce qui concerne l'évaluation, le comptage des bénéficiaires, le suivi, l'établissement des rapports et la distribution des articles fournis au titre des secours. Le Conseil a recommandé (document WFP/EB.3/96/14, recommandation 1996/EB.3/4 e)) de ne ménager aucun effort pour qu'il puisse être saisi, à sa deuxième session ordinaire, en mars 1997, d'un texte révisé, tel que mis à jour et convenu.
2. Conformément aux instructions du Conseil d'administration, la version révisée du Mémorandum d'accord sur les dispositions de travail conjointes pour les opérations en faveur de réfugiés, de rapatriés et de personnes déplacées à l'intérieur du territoire est présentée au document EB.2/97/3-C/Add.1. Ce mémorandum révisé, qui a été signé le 17 mars 1997, entrera en vigueur à compter du 31 mars 1997, date à laquelle la version précédente, signée en janvier 1994, deviendra caduque.
3. Les principales questions traitées dans la version révisée sont les suivantes: la nécessité de renforcer les responsabilités en améliorant l'évaluation des besoins d'aide alimentaire, le suivi et l'établissement de rapports; une meilleure définition des bénéficiaires; le rôle du PAM dans la distribution finale.



